

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS293

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 59

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination. En cohérence, avec la suppression de l'article 45 ter, votre rapporteure suggère de revenir sur le dispositif adopté par le Sénat en séance publique.